

*Communiqué aux médias concernant l'assemblée plénière de la Conférence centrale des 22 et 23 juin 2012 à Ermatingen (TG)*

## **La Conférence centrale adopte un train de mesures d'économie, envisage fermement d'augmenter les contributions de ses membres et arrête une stratégie pour les années 2012 à 2015**

*Cette assemblée plénière a été consacrée surtout à des décisions financières: les contributions dues à la Conférence centrale augmenteront de 3% en 2013, et d'autres hausses sont envisagées pour les années suivantes. Malgré ces dernières, des mesures d'économie drastiques resteront incontournables. Le but stratégique la Conférence centrale pour les prochaines années est de promouvoir la collaboration et la solidarité au service d'une Eglise crédible et répondant aux exigences de notre temps. Ce faisant, la Conférence centrale entend appuyer l'Action de Carême dans la réalisation de son objectif qui est d'affecter plus encore les dons qu'elle recueille à sa mission fondamentale «Partager pour un monde solidaire».*

### **Complexité du financement de l'Eglise**

Les données de départ en matière de financement des tâches accomplies par l'Eglise catholique à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques sont éminemment complexes:

- La situation financière de l'Eglise diffère selon les cantons, avec pour conséquence qu'au sein de ces derniers, la nécessité de faire des économies ne revêt pas partout la même acuité. De plus, il est difficile de pronostiquer le tour que pourraient prendre les choses à cet égard à l'avenir.
- Les débats politiques à propos du maintien de l'assujettissement des personnes morales à l'impôt ecclésiastique ne manquent pas d'inquiéter les corporations de droit public ecclésiastique concernées. A ces préoccupations s'ajoutent des sentiments d'irritation face à la remise en cause permanente du système actuel de financement de l'Eglise par certains milieux ecclésiaux.
- L'importance que revêtent les contributions dues à la Conférence centrale par rapport aux budgets des organisations ecclésiastiques cantonales varie considérablement d'un canton à l'autre. Pour certains, elle représente une part essentielle du budget, tandis que pour d'autres, cette charge est proportionnellement moindre.
- L'évolution à la baisse des dons recueillis par l'Action de Carême mais aussi la stratégie de cette œuvre d'entraide – elle entend désormais concentrer son engagement en Suisse sur la promotion de sa mission première «Partager pour un monde solidaire» – soulèvent deux questions fondamentales: faut-il compenser le recul de la participation de l'Action de Carême au financement des infrastructures de l'Eglise au niveau suisse et des régions linguistiques? Et, si oui, comment?

### **Un objectif: relever le montant cible des contributions dues à la Conférence centrale de 3% par an jusqu'en 2016**

Au vu de ces préoccupations, la Conférence centrale et les organismes du cofinancement ont mené depuis août 2011 une intense réflexion sur les perspectives financières à envisager pour les prochaines années. Dans ce cadre également, une consultation a eu lieu à ce propos auprès des organisations ecclésiastiques cantonales et dont les résultats ont été soigneusement évalués. Sur la base de ces travaux, la Commission des finances et la présidence ont mis au point une double proposition consistant, d'un côté, à augmenter le montant cible des contributions dues à la Conférence centrale pour 2013 de 3% pour atteindre un total de CHF 11'520'000.- et, de l'autre, à arrêter le principe d'une hausse annuelle de 3% dudit montant cible jusqu'en 2016, non compris une éventuelle compensation du renchérissement.

Le débat controversé sur ces propositions a révélé que plusieurs délégués à la Conférence centrale voient mal comment ils pourront obtenir l'adhésion des organes financiers compétents de leurs cantons respectifs, que ce soit en raison d'une pénurie de fonds ou de la non-compréhension de la nécessité de telles hausses. Néanmoins, les propositions ont été approuvées à une nette majorité.

### **Réduction des subsides réguliers à hauteur de CHF 800'000.- jusqu'à fin 2014**

Même si la Conférence centrale augmente, comme prévu, les contributions qui lui sont dues, la compensation du recul de la participation de l'Action de Carême au financement des tâches de l'Eglise à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques ne pourra pas être assurée sans qu'il soit procédé parallèlement à une réduction de l'ordre de CHF 800'000.- des fonds affectés aux subsides réguliers du cofinancement. En effet, ce n'est qu'ainsi que l'on pourra retrouver en 2016 la situation de 2011, les réserves déjà fortement entamées ne suffisant pas à combler les trous. A noter aussi qu'à l'heure qu'il est, les répercussions financières qu'entraîneront les décisions stratégiques de l'Action de Carême n'ont pas été prises en compte dans les calculs établis.

S'agissant des baisses inéluctables de subsides à opérer, la Commission paritaire de planification et de financement CES – AdC/RKZ a élaboré un rapport dans lequel sont proposées 19 mesures que le Conseil de fondation de l'Action de Carême et l'assemblée des délégués de la Conférence centrale ont approuvées à l'unanimité. Au nombre de celles-ci figurent aussi bien la recherche d'effets de synergie devant permettre de réduire les charges dans certains domaines que la sortie totale du cofinancement ou de simples diminutions de subsides. En revanche, il a été renoncé délibérément à des réductions linéaires, lesquelles constituent un instrument sujet à caution.

### **Stratégie de la Conférence centrale 2012-2015**

La vision dans laquelle s'inscriront les activités de la Conférence centrale au cours des années peut se résumer ainsi: «Promouvoir la collaboration et la solidarité au service d'une Eglise crédible et répondant aux exigences de notre temps.» Le document sur la stratégie de la Conférence centrale affirme ceci:

«Le mandat spécifique de la Conférence centrale et de ses membres relève du domaine financier et organisationnel. L'Eglise est *crédible* dans sa manière de gérer l'argent lorsqu'elle utilise les fonds dont elle dispose pour des buts précis et avec parcimonie, cela en veillant comme il se doit aux besoins des pauvres et des défavorisés et en affichant la modestie quand il s'agit de son propre train de vie. L'Eglise *est en phase avec son temps* des points de vue organisationnel et financier quand elle affecte les fonds dont elle dispose en adéquation avec les défis actuels, qu'elle tient compte du fait que l'aspiration des individus à participer aux décisions et aux responsabilités est un trait caractéristique de notre temps et qu'elle fait siens les acquis et méthodes du management, pour autant qu'ils soient compatibles avec sa mission. (...) *La collaboration et la solidarité financière* sont interdépendantes. Sans implication ni possibilité de collaboration de ceux qui sont concernés, la solidarité financière tend à disparaître. Et qui souhaite collaborer doit fournir les moyens nécessaires sur une base solidaire. Il importe de favoriser la collaboration au sein même de la Conférence centrale, soit entre ses membres mais aussi entre la Conférence centrale et ses principaux partenaires que sont notamment la Conférence des évêques suisses et l'Action de Carême. Cela suppose le respect mutuel et une vision claire des tâches et compétences propres de chacun des partenaires.»

Au nombre des buts stratégiques et mesures énoncés figurent ce qui suit:

- La Conférence centrale renforce la collaboration avec la Conférence des évêques suisses, cela en institutionnalisant des structures et formes de coopération, en favorisant des échanges réguliers sur les questions d'intérêt commun et en contribuant à ce que règne un climat de confiance et de respect mutuels.
- Dans les limites de ses compétences, la Conférence centrale lutte pour le renforcement de la crédibilité de l'Eglise, notamment en travaillant à l'avènement d'un esprit de partenariat et en favorisant une approche constructive des différences de visions nourries par la hiérarchie ecclésiastique et par les organismes de droit public ecclésiastique.
- En matière de financement des tâches accomplies par l'Eglise au niveau suisse et des régions linguistiques, la Conférence centrale s'engage à promouvoir un mode de collaboration et de répartition des tâches entre l'AdC et la Conférence centrale qui repose sur des règles nouvelles claires.
- La Conférence centrale soutient la stratégie de l'Action de Carême consistant à affecter les dons qu'elle recueille en conformité avec sa mission première. Elle s'engage notamment à décharger par étapes l'Action de Carême de son devoir de contribuer au financement des frais d'infrastructures engendrés par la vie de l'Eglise à l'échelon des régions linguistiques et de la Suisse.
- La Conférence centrale promeut le développement de systèmes de financement de l'Eglise adaptés aux réalités actuelles ainsi que l'aménagement de régimes de droit public ecclésiastique permettant aux Eglises et autres communautés religieuses d'assumer demain encore leur mission au sein de la société. Cela comprend notamment la participation à des travaux entrepris dans un cadre œcuménique et interreligieux ayant pour but la mise au point et la publication d'analyses, de réflexions et d'argumentaires consacrés aux systèmes de financement solidaire des Eglises, telle la question des impôts ecclésiastiques (perçus auprès des personnes morales) dont le bien-fondé est de plus en plus contesté à l'heure qu'il est.
- La Conférence centrale détermine dans quelle mesure ses membres sont à même de contribuer solidairement à un financement accru du niveau suisse, cela aujourd'hui et à moyen terme. En matière de péréquation financière entre les corporations ecclésiastiques cantonales, la Conférence centrale promeut le développement d'un modèle horizontal reposant sur des critères vérifiables et qui permette également à celles qui, parmi elles, disposent de moyens moins importants de participer activement à la poursuite du développement des tâches de l'Eglise catholique en Suisse.
- En dialogue avec les organismes de droit public ecclésiastique actifs à l'échelon communal et cantonal, la Conférence centrale et ses membres sensibilisent les esprits à la nécessité d'un financement adéquat des prestations assurées par l'Eglise à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques dans les domaines de la coordination, de la communication et de certains services.

### **La Conférence centrale en tant que réseau et que lieu de formation permanente et d'échanges**

Bien que l'ordre du jour de la séance statutaire comportait seize points au total, cette assemblée plénière de juin a démontré une fois de plus que la Conférence centrale constitue également un réseau ainsi qu'un lieu de formation et d'échanges. Se sont inscrits dans cette ligne le bref exposé du représentant du Conseil d'Etat du canton hôte, le message de bienvenue du vicaire épiscopal en charge de la Thurgovie, la présence de délégations des synodes de l'Eglise catholique romaine et de son homologue réformée dans le canton de Thurgovie, le salut du président de la commune d'Ermatingen lors de l'apéritif et – last but not least – le passionnant exposé du professeur Markus Ries consacré aux implications confessionnelles et sociales de la Deuxième guerre de Villmergen en 1712. Une rencontre au succès de laquelle un temps estival et la vue magnifique sur le lac de Constance ont aussi contribué.

*Le texte complet de la «Stratégie de la Conférence centrale 2012 – 2015» est disponible sous:  
[www.rkz.ch](http://www.rkz.ch) → Downloads → Prises de position*